



Statut des Communautés discriminées sur le travail
et l'ascendance

La Situation des Roms en Europe & Au-delà

Synthèse

Le Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD)

2023

The Inclusivity Project (“Le projet d’inclusivité”)

The Inclusivity Project (TIP) est une organisation à but non lucratif fondée pour défendre les droits des Communautés discriminées sur la base du travail et de l’ascendance (CDWD) et pour sensibiliser l’opinion publique à leurs difficultés. TIP travaille au renforcement des capacités, à la collaboration et à la recherche pour soutenir les communautés CDWD en améliorant l’intégration sociale, économique et politique et en augmentant leur visibilité sur les plateformes nationales, régionales et mondiales. TIP travaille sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier sur le contrôle et le suivi/examen, et fournit des données et des preuves à l’État-nation pour une mise en œuvre efficace et inclusive du programme.

<https://www.theinclusivityproject.org/>

Le Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l’ascendance

Le Forum mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et l’ascendance (GFoD), fondé en 2021, est une plateforme pour exprimer les droits des communautés d’Afrique, d’Asie, d’Europe, d’Amérique latine et d’Amérique du Nord discriminées sur la base du travail et de l’ascendance. GFoD vise à la pleine réalisation de la Déclaration universelle des droits de l’homme pour les Communautés discriminées sur la base du travail et l’ascendance (CDWD) et à garantir l’accès aux objectifs de développement durable (ODD).

<https://www.globalforumcdwd.org/>

Chercheur principal et auteur : Simona Torotcoi

Concept et Conseils: N. Paul Divakar, Aloysius Irudayam SJ, Naveen Gautam

Contribution à la recherche: Annamária Pšenková , Gyan Kothari et Naveen Gautam

Coordinateurs de recherche: Gyan Kothari et Naveen Gautam

Design du rapport: Sajana Jayaraj

Photo de couverture: ERGO Network

Traduction française: Carla Forneri

Publié par: Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et l’ascendance (GFoD) et The inclusivity Project (TIP)

2023

**Statut des Communautés discriminées sur le travail et
l'ascendance :**

**Situation des Roms en Europe et au-delà
2023**

Synthèse

Europe

'Rom'

en tant que terme générique, englobe un large éventail de personnes différentes d'origine rom, telles que les Roma, les Sinti, les Kale, les Romanichels et les Boyash/Rudari. Le terme englobe également des groupes tels que les Ashkali, les Égyptiens des Balkans, les Yéniches, les Doms, les Loms, les Roms et les Abdals, ainsi que les populations de gens du voyage, y compris les gens du voyage ethniques ou ceux désignés sous le terme administratif de Gens du Voyage et les personnes qui s'identifient comme des Gitans, Tsiganes/Tziganes, sans nier leurs spécificités.¹

Communautés Discriminées sur le travail et l'ascendance

SUÈDE

approx. 42500 Roms (0.46% de la pop.)

IRLANDE

environ 37500 Roms (0.9% de la pop.)

LUXEMBOURG

environ 300 Roms (0.06% de la pop.)

PAYS-BAS

environ 37500 Roms
(0.24% de la pop.)

Portugal

environ
40000-70000 Roms

FINLANDE

environ 11000 Roms (0.21% de la pop.)

ESTONIE

environ 1250 Roms (0.1 % de la pop.)

LITUANIE

environ 3000 Roms (0.08 % de la pop.)

POLOGNE

environ 12731 Roms (0.1 % de la pop.)

HONGRIE

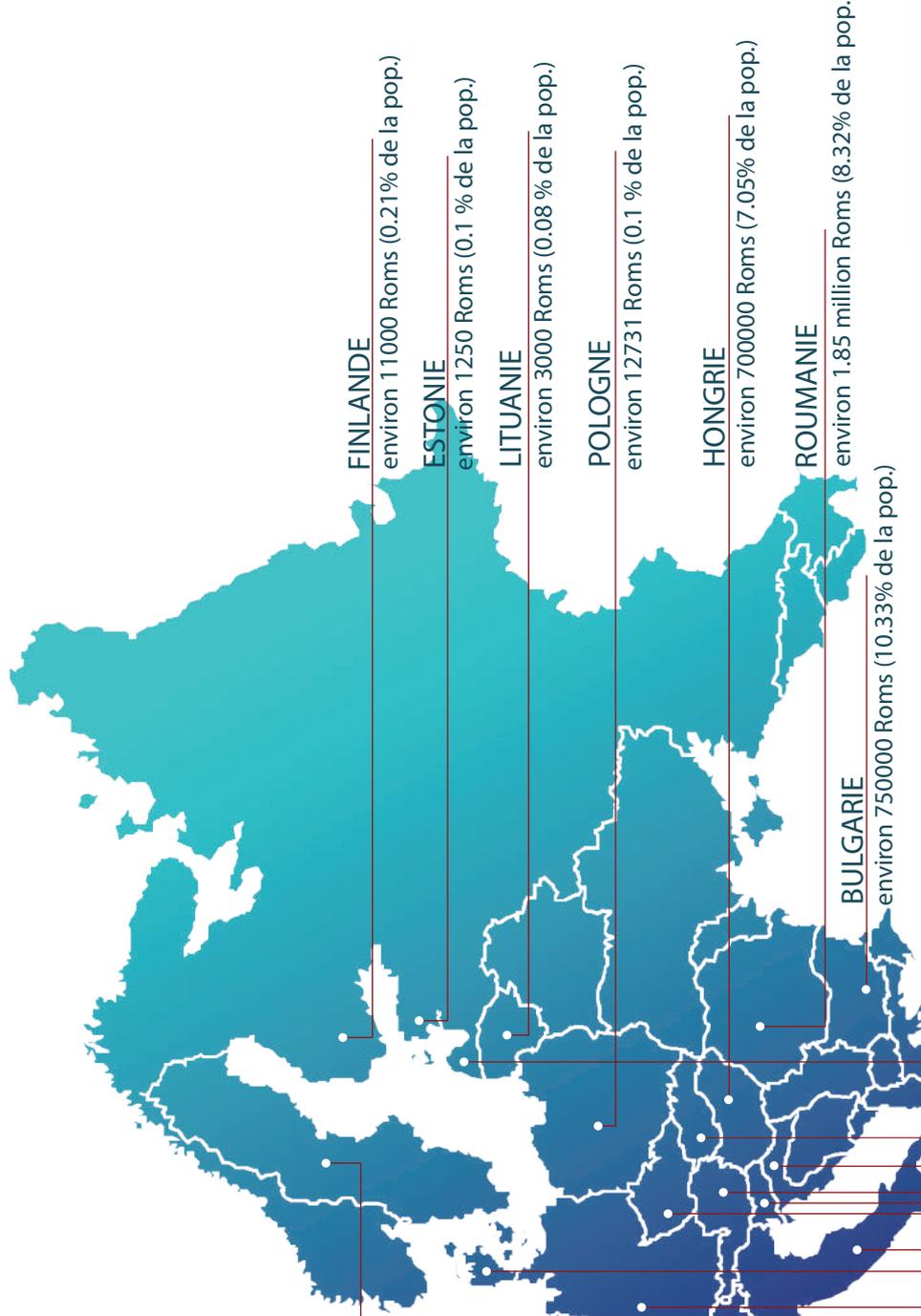
environ 700000 Roms (7.05% de la pop.)

ROUMANIE

environ 1.85 million Roms (8.32% de la pop.)

BULGARIE

environ 750000 Roms (10.33% de la pop.)



(0.52% de la pop.)

ESPAGNE

environ 725000 Roms (1.57% de la pop.)

ITALY

environ 140000 Roms (0.23% de la pop.)

ALLEMAGNE

environ 105000 Roms (0.13% de la pop.)

FRANCE

environ 400000 Roms (0.21% of pop.)

BELGIQUE

environ 30000 Roma (0.29% de la pop.)

DANEMARK

environ 5500 Roms (0.1% de la pop.)

REP. TCHEQUE

environ 250000 Roma (1.93% de la pop.)

SLOVENIE

environ 25000 Roms (0.3% de la pop.)

AUTRICHE

environ 8500 Roma (0.42% de la pop.)

CROATIE

environ 30- 40000 Roms (1% de la pop.)

LETTONIE

environ 5600 Roms (0.3% de la pop.)

CHYPRE

environ 1250 Roms (0.16% de la pop.)

SLOVAQUIE

environ 500000 Roms (9% de la pop.)

GRECE

environ 265000 Roms (2.47% de la pop.)

Antitsiganisme

« L'antitsiganisme est une forme de racisme coutumier, historiquement construit et persistant, à l'encontre des groupes sociaux identifiés par le stigmaté "tsigane" ou d'autres termes apparentés, et se manifeste par : une perception et une description homogènes et essentialisantes de ces groupes; l'attribution de caractéristiques spécifiques; des structures sociales discriminatoires et les pratiques violentes qui en découlent, dont l'effet est l'humiliation, l'ostracisation et la reproduction des désavantages structurels.»²

EDUCATION

Les enfants romani sont placés dans des écoles et des classes spéciales et séparées parce que les enseignants et directeurs les considèrent comme déficients intellectuels ou impurs, malgré les nombreuses décisions de la Cour européenne des droits de l'homme à ce sujet (Roumanie, Slovaquie, etc.).

A l'école, un enfant romani sur cinq a subi un harcèlement motivé par la haine en raison de son appartenance à la communauté rom³.

SANTÉ

Près de 12 millions de Roms à travers l'Europe sont confrontés à des obstacles dans l'accès à la santé en raison des mauvais traitements et des violations des droits de l'homme dont sont victimes les patients roms dans les établissements de soins de santé. Notamment :

Refus des soins de santé ou soins médicaux de qualité inférieure
Comportement abusif pendant le traitement
Ségrégation et extorsion

L'antitsiganisme profondément enraciné

EMPLOI

Les expériences de discrimination dans l'emploi ont doublé en moyenne entre 2016 et 2021, avec un Rom sur trois âgé de plus de 16 ans victime de discrimination dans sa recherche d'emploi.

58% des Roms âgés de 20 à 64 ans n'ont pas de travail
56 % des Roms âgés de 16 à 24 ans ne suivent pas d'études, n'ont pas d'emploi ou de formation.⁴

LOGEMENT

Près de la moitié des Roms vivent dans un état de privation de logement et/ou dans des logements humides, sombres ou dépourvus d'installations sanitaires.

Un Rom sur quatre est encore victime de discrimination lorsqu'il cherche un logement.

Remerciements

Ce rapport vise à contribuer à une compréhension générale des Roms, l'une des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) les plus importantes en Europe. D'une part, il vise à fournir des informations qui permettent d'établir des parallèles entre la situation des Roms et celle des autres communautés confrontées à des discriminations similaires à travers le monde. D'autre part, il vise à mieux faire connaître les communautés roms en Europe et à souligner les défis auxquels elles sont confrontées. Enfin, le rapport examine également comment les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies peuvent contribuer à améliorer la situation des Roms.

En ce qui concerne la méthodologie, le rapport s'appuie principalement sur deux rapports nationaux sur la situation des Roms en Roumanie et en Slovaquie préparés par Simona Torotcoi et Annamária Pšenková, expertes en droits du Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD). Le rapport s'appuie également sur des données secondaires existantes, des rapports publiés par différentes institutions européennes et organisations de la société civile (OSC), telles que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Réseau européen des organisations populaires romani (ERGO), ainsi que sur des faits d'actualités et d'autres matériaux documentés par différentes OSC et organismes internationaux.

Le rapport a été compilé en suivant les conseils des experts en recherche du GFoD. Tout au long du processus de collecte des données, l'équipe du GFoD a veillé à ce que les questions communes soient abordées et à ce que les experts en droits aient une bonne compréhension des attentes de ce processus de recherche et des concepts utilisés. Ce travail vise à jeter les bases d'une recherche plus approfondie et les données collectées seront également utilisées à des fins de plaidoyer auprès des Nations unies et d'autres organisations mondiales, et pour la promotion et la protection des droits des CDWD dans différentes parties du monde. Les données peuvent également être utilisées par des chercheurs professionnels à des fins académiques, favorisant ainsi la reconnaissance et la prise de compte de ces communautés.

Nous tenons à remercier Annamária Pšenková, Jamen Gabriela Hrabanova, Ana Rozanova et l'équipe du réseau ERGO, Dafina Savic, Paul Divakar, le père Aloysius Irudayam, Naveen Gautam et Gyan Kothari pour leurs commentaires, leurs conseils et leur encadrement. Nous remercions également Naveen Gautam et Gyan Kothari pour leurs efforts de coordination de l'ensemble du processus de recherche.

Nous tenons également à remercier M. Amit Kumar pour la révision du rapport et Mme Sajana Jayraj pour la conception du rapport.

Enfin, un grand merci à tous les membres de la communauté rom en Europe.

L'équipe de GFoD

Préface

Paul Divakar Namala

Initiateur, Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance



Dans une Europe qui s'enorgueillit de son engagement en faveur de la diversité, de l'égalité et des droits de l'homme, la persistance de la discrimination à l'encontre des communautés roms, fondée sur le travail et l'ascendance, est un rappel brutal des défis qu'il reste à relever. Ce rapport régional met en lumière les problèmes troublants de discrimination auxquels sont confrontées les personnes roms, en particulier en Slovaquie et en Roumanie. Alors que nous plongeons dans les profondeurs de ce problème pressant, nous sommes confrontés au besoin urgent de solutions globales et durables.

Les Roms, un groupe ethnique historiquement marginalisé et résistant, sont depuis longtemps confrontés à une discrimination et à des préjugés systémiques dans toute l'Europe. Malgré les progrès sociaux et les réformes juridiques, la population rom continue de se heurter à des obstacles considérables, en particulier dans les domaines de l'emploi, des services sociaux et des biens publics essentiels. Ce rapport met en lumière le réseau complexe de défis qui contribuent à la perpétuation de la discrimination, en examinant les contextes des nations de l'UE, en particulier la Slovaquie et la Roumanie, en tant qu'études de cas.

La Slovaquie, nation riche en culture et en histoire, a du mal à offrir l'égalité des chances à ses citoyens roms. Grâce à une analyse minutieuse, nous découvrons les multiples facettes de la discrimination dans le domaine de l'emploi, où l'accès à un travail décent reste un rêve lointain pour de nombreux Roms. Les facteurs interdépendants de l'éducation, des stéréotypes culturels et de l'inégalité d'accès aux ressources deviennent évidents lorsque nous examinons les causes profondes de ce problème. En outre, le traitement discriminatoire que les Roms subissent à cause de leur ascendance ajoute un autre facteur de complexité, et qui pose des questions fondamentales sur les principes essentiels des droits de l'homme et de la dignité.

En Roumanie, pays qui possède sa propre mosaïque

de traditions, la communauté rom est confrontée à des défis analogues. Le rapport se penche sur les disparités socio-économiques qui résultent d'une longue histoire de discrimination, exacerbée par un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et à un logement convenable. En se concentrant sur l'intersectionnalité des discriminations subies par les femmes et les jeunes Roms, nous pouvons mieux comprendre l'impact plus large de ces problèmes sur les générations futures.

L'objectif de ce rapport régional européen n'est pas seulement de mettre en lumière les problèmes, mais aussi de souligner le potentiel de changement. Grâce à des recherches méticuleuses, à l'analyse de données et à des témoignages sincères, nous souhaitons susciter une conversation pertinente sur le besoin urgent de politiques ciblées, d'une prise de conscience de la société et d'une collaboration internationale. C'est avec grand plaisir que je tiens également à saluer les efforts de Mme Torotcoi, auteure du rapport, d'Annámária Pšenková, qui a apporté une contribution substantielle sur la Slovaquie, et de MM. Gyan Kothari et Naveen Gautam, qui ont coordonné le processus de recherche et y ont contribué sous la direction du Père Aloysius Irudayam.

En parcourant les pages de ce rapport, nous espérons que les lecteurs - qu'ils s'agissent de décideurs politiques, d'avocats, d'universitaires ou de citoyens concernés - seront incités à unir leurs forces dans la lutte contre la discrimination. La narration de ce rapport nous rappelle que les principes d'égalité, de justice sociale et de dignité humaine ne sont pas des concepts abstraits, mais les pierres angulaires d'une Europe véritablement inclusive.

En conclusion, ce rapport est un appel à l'action, nous invitant tous à faire face aux dures réalités auxquelles sont confrontées les communautés roms en Europe. En reconnaissant les injustices historiques et les préjugés systémiques qui persistent, nous faisons le premier pas vers une Europe où chaque individu, quelle que soit son origine, peut réellement s'épanouir.

Avant-propos



Gabriela Hrabaňová,
Directrice,

European Roma Grassroots Organizations (ERGO) Network

Les Roms font partie des populations les plus vulnérables aux violations des droits de l'homme en Europe. Nous subissons la ségrégation par le biais d'expulsions illégales qui nous obligent à construire des logements sur des sites de décharge. L'accès aux ressources de base, telles que l'éducation et les soins médicaux, nous est refusé, et nos femmes et nos filles sont confrontées au harcèlement et à la violence en raison de la discrimination et du racisme. Telle est la réalité quotidienne d'un trop grand nombre de Roms d'Europe.

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) l'a constamment démontré en utilisant des données statistiques solides depuis 2008. Les résultats des enquêtes de la FRA en 2008, 2011, 2016 et 2019 montrent que les efforts de l'UE et des États membres ont abouti à des progrès limités et inégaux. Les enquêtes montrent l'impact durable de l'antitsiganisme et les problèmes auxquels de nombreux Roms sont confrontés pour jouir de leurs droits fondamentaux à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et au logement.

Le réseau ERGO (en français, Réseau européen des organisations populaires romani) est un ardent défenseur de la lutte contre l'antitsiganisme. Par l'intermédiaire de nos membres, nous suivons de près la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux pour les Roms par les États membres de l'UE et tenons un rôle consultatif dans les processus formels. Nous travaillons avec la conviction que, en tant que cause fondamentale de la discrimination et de l'exclusion sociale, l'antitsiganisme doit être abordé horizontalement dans chaque action.

La lutte contre l'antitsiganisme est une priorité clé du Cadre européen pour les Roms post-2020. Toutefois, comme il s'agit d'un outil juridique non contraignant, développer et mettre en œuvre des stratégies nationales en faveur des Roms reste souvent optionnel pour les États membres de l'UE. Avec ce rapport régional, nous apportons une fois de plus la preuve, en particulier en temps de crise, que les organisations internationales doivent être des chefs

de file pour la protection des droits de l'homme des Roms et de la promotion de l'égalité et de la justice raciale.

En tant que société civile, nous avons beaucoup appris sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Notre tâche, avec nos frères et sœurs Dalits en Asie, Haratins en Afrique, Burakumin au Japon et Quilombolas au Brésil, est de veiller à ce que la société civile dispose de l'indépendance et des ressources financières nécessaires pour jouer le rôle de gardiens et obliger les gouvernements nationaux et locaux à rendre des comptes à nos communautés. Malheureusement, le rétrécissement de l'espace d'action de la société civile et les restrictions à la liberté d'expression et à l'accès à l'information sont devenus monnaie courante.

Aujourd'hui, de nombreux Roms estiment que l'Europe est moins sûre qu'il y a 20 ans, car malgré la croissance économique et l'innovation, la vie continue d'être extrêmement difficile pour ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sociale. La société civile a joué un rôle important dans la visibilité et la reconnaissance du sort des Roms, et dans la promotion de leurs préoccupations et de leur programme auprès de nombreuses institutions internationales et des gouvernements nationaux et locaux. Mais aujourd'hui, nous avons besoin d'un engagement renouvelé et plus fort, qui reflète les défis et les réalités contemporaines. Nous devons aller plus loin dans ce travail important, en intégrant les leçons apprises, les défis et les opportunités actuels avec l'aide de la société civile et d'autres partenaires concernés.

Ce rapport est un appel à l'action pour que les États membres et leurs dirigeants politiques s'engagent, à la fois de manière proactive et réactive. Il faut réagir efficacement face à l'antitsiganisme dans toutes ses manifestations et dans tous les domaines où il se manifeste, allouer des ressources adéquates, sensibiliser la société et les fonctionnaires et, enfin, soutenir les processus de réconciliation et de vérité au niveau national.

Avant-propos

PhD. Ismael Cortés
Board Member of the European Roma Institute
for Arts and Culture (ERIAC)



Ce rapport se distingue par son étude approfondie de l'antitsiganisme à de multiples niveaux, allant d'une perspective mondiale à des cas nationaux spécifiques. Le rapport s'aligne sur les objectifs de développement durable (ODD) et plaide en faveur de la pleine réalisation des droits de l'homme, englobant le droit au développement et les droits socio-économiques. L'antitsiganisme, en tant que forme concrète de discrimination historique et structurelle visant les communautés regroupées sous le vocable "gypsy" (et d'autres termes associés¹), découle d'une idéologie de suprématie raciale et se manifeste des pratiques de déshumanisation, notamment par des agressions physiques, des discours de haine, l'exploitation économique, la stigmatisation et les formes les plus manifestes de préjugés.

L'interdiction de la discrimination raciale reste au cœur des instruments universels des droits de l'homme. En vertu de ces instruments, les gouvernements nationaux ont la responsabilité de combattre toutes les manifestations du racisme. En outre, des mesures de protection

adéquates doivent être mises en œuvre pour lutter contre les abus raciaux et permettre l'accès à la justice pour les communautés touchées.

Les Nations unies et la Commission européenne ont mis en œuvre différentes initiatives pour lutter contre le racisme structurel, en s'attaquant aux inégalités économiques, à l'inégalité d'accès aux soins de santé et à la discrimination dans l'éducation. Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire pour s'attaquer efficacement aux barrières du racisme et favoriser l'inclusion et l'égalité pour l'une des communautés les plus défavorisées d'Europe, le peuple romani.²

Ce rapport est un instrument méticuleusement conçu pour promouvoir la pleine inclusion des Roms et d'autres communautés défavorisées sur la base de l'ascendance. Ces groupes ont souvent été confrontés à une discrimination enracinée dans leur passé historique dans un large éventail de sphères sociales, culturelles, politiques et économiques. Pour atteindre cet objectif éthique et politique, des efforts doivent être faits pour instaurer des dialogues significatifs entre les organes de décision et les communautés défavorisées qui sont privées de leurs droits fondamentaux dans le monde pourtant hautement connecté d'aujourd'hui.

¹ Zigeuner, Zigenare, Tigan, Tzigane, Zingaro, Cigano, Athinganoi, Gitano, Cikán, Cigány.

² "Rom/romani" est le terme que les membres de cette communauté ethnique transnationale utilisent pour se décrire. Le terme anglais "Gypsy" - et d'autres termes associés - est un terme péjoratif, pour beaucoup une insulte, utilisé par la population majoritaire pour dénigrer les Roms. Le mot "Rom" est devenu le terme générique utilisé au niveau international depuis le premier congrès mondial des Roms qui s'est tenu à Londres en 1971. C'est également le terme institutionnel utilisé par les Nations unies, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et d'autres organisations internationales.

Synthèse

Les Roms¹ sont l'une des plus grandes Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance en Europe et sont confrontés à des obstacles structurels dans l'accès à leurs droits. Les données de l'Agence des droits fondamentaux (2021) montrent qu'un Rom sur quatre se sent discriminé en raison de son origine ethnique. Environ 17 % des Roms interrogés ont subi au moins une forme de harcèlement motivé par la haine au cours des 12 derniers mois. En outre, les discriminations se produisent au quotidien entre les individus. Les domaines les plus importants où les discriminations envers les Roms peuvent être observées sont l'éducation, le logement, l'emploi et la santé. Des discriminations peuvent également être observées dans le système judiciaire.

En matière d'éducation, les enfants roms sont placés dans des écoles et des classes spéciales et séparés parce que les enseignants et les directeurs d'école les considèrent comme mentalement retardés ou impurs, malgré les nombreuses décisions de la Cour européenne des droits de l'homme à ce sujet. En outre, un enfant rom sur cinq a été victime de brimades ou de harcèlement motivés par la haine en raison de son appartenance à la communauté rom lorsqu'il était à l'école.

En matière de logement, près de la moitié des Roms qui ont été étudiés par l'Agence des droits fondamentaux vivent dans un état de privation de logement et/ou dans des logements humides, sombres ou dépourvus d'installations sanitaires adéquates. Un Rom sur quatre est encore victime de discrimination lorsqu'il cherche un logement.

Dans le domaine de l'emploi, un Rom sur trois âgé de plus de 16 ans s'est senti discriminé en raison de son appartenance à la communauté rom lorsqu'il cherchait un emploi.

Dans le domaine de la santé, en 2021, davantage de Roms se sont sentis discriminés en raison de leur appartenance à la communauté rom lorsqu'ils ont accédé à des services de santé au cours des 12 derniers mois, par rapport aux données de 2016.

En ce qui concerne le domaine judiciaire, bien que les pays européens disposent d'une législation anti-discrimination conforme à la directive de l'Union européenne (UE) sur l'égalité raciale, la mise en œuvre de ces protections juridiques reste médiocre. Les rares cas qui parviennent tout de même au système judiciaire sont souvent rejetés ou bien la discrimination raciale n'est pas constatée, tandis que dans d'autres cas, les demandeurs roms se retirent des procédures avant qu'elles ne soient terminées. Les Roms sont souvent confrontés à des enquêteurs qui refusent d'enquêter sur les crimes de haine et à des procureurs qui refusent de poursuivre les affaires, ou bien à des systèmes juridiques qui ne prévoient pas de sanctions en cas de violation des garanties constitutionnelles de non-discrimination.

Dans la pratique, la mise en œuvre reste donc médiocre : le nombre d'affaires de discrimination à l'encontre des Roms résolues par les tribunaux reste très faible dans toute l'Europe. Même parmi le personnel juridique, la connaissance de la loi anti-discrimination est limitée, et les Roms eux-mêmes hésitent souvent à signaler des incidents par manque de sensibilisation, par méfiance à l'égard du système judiciaire ou par incrédulité généralisée quant à l'évolution de leur situation.

La pandémie de Covid-19 a également amplifié les lacunes actuelles dans la protection des droits des Roms. L'antitsiganisme et les stéréotypes profondément enracinés associés à la communauté rom continuent d'entraver son intégration.

¹ La référence aux "Roms", en tant que terme générique, englobe un large éventail de personnes différentes d'origine rom, telles que les Roma, les Sinti, les Kale, les Romanichels et les Boyash/Rudari. Le terme englobe également des groupes tels que les Ashkali, les Égyptiens des Balkans, les Yéniches, les Doms, les Loms, les Roms et les Abdals, ainsi que les populations de gens du voyage, y compris les gens du voyage ethniques ou ceux désignés sous le terme administratif de Gens du Voyage et les personnes qui s'identifient comme Gitans, Tsiganes/Tziganes, sans nier leurs spécificités.

Les Nations unies se sont montrées plutôt silencieuses dans leur soutien aux Roms, mais ces dernières années, elles ont publié des déclarations à l'occasion de la Journée internationale des Roms, promu des campagnes de lutte contre la discrimination à l'égard des Roms et organisé une conférence sur la lutte contre l'antitsiganisme.

Toutefois, hormis le travail des rapporteurs spéciaux sur les questions relatives aux minorités, aucune approche politique systématique n'a pourtant été adoptée pour faire progresser la situation des Roms dans le monde.

Les 12 millions de Roms d'Europe se voient refuser les droits de l'homme fondamentaux et sont victimes d'une discrimination généralisée, d'attaques racistes et de discours de haine, principalement en raison de leur héritage et de leur statut social actuel. Cette discrimination généralisée a de graves répercussions sur le développement socio-économique et l'intégration des Roms dans les pays européens où ils vivent et dont ils sont citoyens. Elle a également des conséquences importantes sur la participation politique des Roms et leur invisibilité dans la vie publique, les communautés roms étant largement absentes des structures décisionnelles politiques locales et nationales et les campagnes électorales étant marquées par une forte rhétorique anti-Roms. Il est essentiel de s'attaquer à la discrimination et au racisme structurel et de dissiper les préjugés pour que les Roms puissent devenir des citoyens égaux dans les sociétés européennes.

Par exemple, en 2015, la rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités, Rita Izsák (elle-même Rom), a publié une étude complète sur la situation des droits de l'homme des Roms

dans le monde, en mettant l'accent sur le phénomène de l'antitsiganisme. Le rapport fournit une vue d'ensemble de la situation des droits de l'homme des Roms dans le monde, en appliquant une approche basée sur les droits des minorités à la protection et à la promotion des droits des Roms, y compris la protection de leur existence, la prévention de la violence contre les Roms, la protection et la promotion de l'identité rom, la garantie des droits à la non-discrimination et à l'égalité, y compris la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme et la discrimination structurelle, et la garantie du droit des Roms à une participation effective à la vie publique, en particulier en ce qui concerne les décisions qui les affectent.

Le contenu et les processus des ODD sont liés aux obligations que les États membres de l'UE ont contractées par le biais de conventions internationales, telles que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) ou la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, entre autres.



Discrimination et racisme structurel à l'encontre des Roms



Situation des communautés roms en Europe





Photo: ERGO Network

Recommandations

- Le Conseil des droits de l'homme doit contribuer à la pleine réalisation des droits fondamentaux des personnes victimes de Discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, y compris les Roms, en envisageant des moyens d'inclure cette question dans ses travaux réguliers, en demandant au Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de recommander aux États et au système des Nations unies de nouvelles mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, et en mobilisant, entre autres, la coopération financière et l'assistance technique aux niveaux mondial, régional et national.
- En tant que véritable programme de développement mondial, l'Agenda 2030 doit être pris en compte dans toutes les politiques des États membres de l'UE et des pays d'Europe en général. Les 17 Objectifs de Développement Durable et la promesse des gouvernements de "ne laisser personne de côté" offrent des opportunités cruciales pour faire progresser les droits des Roms en Europe.
- Dans le même temps, les décideurs politiques et la société civile sont confrontés à des défis lorsqu'il s'agit d'intégrer les politiques économiques et sociales européennes, telles que la stratégie « Europe 2020 » et le socle européen des droits sociaux, dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Reconnaître l'existence de la Discrimination fondée sur le travail et l'ascendance comme une forme distincte de discrimination qui mérite l'attention de la communauté internationale et qui affecte les communautés du monde entier, y compris, entre autres, les Roms en Europe.
- S'attaquer à la discrimination structurelle et institutionnelle profondément enracinée qui existe à tous les niveaux de la société et qui constitue un obstacle majeur pour les membres des communautés victimes de Discrimination fondée sur le travail et l'ascendance pour jouir pleinement de leurs droits fondamentaux dans tous les domaines de la vie, y compris l'emploi, le logement, l'éducation, les soins de santé, la protection sociale et d'autres services publics clés.

La Discrimination sur le travail
et l'ascendance (DWD) est la
terminologie utilisée par les Nations
Unies pour désigner les communautés
qui sont traditionnellement et
intergénérationnellement discriminées
sur la base de leur identité, de leur
position sociale-hiérarchique, du
travail associé à leur position, et de
leur lignée et descendance.

Forum Mondial des Communautés
discriminées sur le travail et l'ascendance
(GFoD)
2023



Scannez le code QR pour visiter notre site web
Global Forum of Communities Discriminated on Work
and Descent (GFoD)
<https://www.globalforumcdwd.org>

